

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2013 figurent aux pages 335 et 336 du Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2014 sous le n°D.14-0141.

Le Document de référence 2013 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site internet de la Société (www.natixis.com > Communication Financière > Information réglementée > Documents de référence) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.